

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>38260</b>	<b>De M. Marc Le Fur</b> ( Les Républicains - Côtes-d'Armor )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation
<b>Rubrique</b> > enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> > Difficultés des étudiants dans leurs recherches de stages	<b>Analyse</b> > Difficultés des étudiants dans leurs recherches de stages.
Question publiée au JO le : <b>20/04/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>20/07/2021</b> page : <b>5822</b>		

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les difficultés rencontrées par les étudiants dans leurs recherches de stages. Depuis un an et du fait de la crise sanitaire, de très nombreux étudiants, dans l'ensemble des filières, peinent à identifier des structures acceptant des stagiaires. Le nombre d'offres de stages reste réduit ; les candidatures spontanées peinent à aboutir, alors même que la recherche de stages est déjà une situation complexe en temps normal. Ces difficultés sont d'autant plus importantes pour les étudiants en fin de cursus, pour lesquels le stage est obligatoire à la validation de leurs diplômes. Le Gouvernement a mis en œuvre une plateforme centralisant les offres de stage afin répondre aux attentes des étudiants. Toutefois, en dépit de la mobilisation de l'ensemble des équipes enseignantes et non-enseignantes des établissements scolaires, les perspectives économiques actuelles contraignent de nombreuses entreprises à ne pas envisager d'avoir recours à des stagiaires. C'est dans cette perspective que les administrations publiques ont été mobilisées pour ouvrir des stages en leurs seins. Il apparaît néanmoins que, sur le terrain, de nombreux freins demeurent existents et que les services publics sont dans l'incapacité de fournir des offres de stages. C'est pourquoi il lui demande de préciser les moyens envisagés par le Gouvernement pour faciliter les offres de stages issues des services de l'État ou de ses délégataires et plus largement de l'ensemble des entreprises. Il lui demande également si le Gouvernement compte prendre des mesures pour éviter que les étudiants dépourvus de stages ne soient pénalisés dans la poursuite de leurs cursus ou l'obtention de leurs diplômes.

### Texte de la réponse

L'insertion et la professionnalisation des jeunes sont une priorité du gouvernement, tout particulièrement en période de crise sanitaire. Hors pandémie, plus de 900 000 étudiants effectuent des stages chaque année, soit un tiers d'entre eux. Conscient des effets de la crise sanitaire sur le nombre de stages disponibles, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, a réagi dès les premiers jours du confinement de mars 2020, pour répondre à un triple enjeu : assurer la sécurité des étudiants en stage, préserver la continuité pédagogique et en particulier l'acquisition de compétences, venir en aide financièrement aux étudiants. Le MESRI a ainsi permis l'aménagement des conditions des stages, qui peuvent être réalisés à distance, avoir lieu jusqu'en décembre (si l'année universitaire est prolongée par une décision du conseil d'administration de l'établissement) ou être fractionnés. Par ailleurs, les établissements ont également la possibilité d'assouplir les conditions de validation des unités d'enseignement



professionnalisation en permettant aux étudiants de valoriser d'autres activités, qu'il s'agisse, par exemple, de bénévolat, d'entrepreneuriat via les PEPITE (Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat), d'une autre activité professionnelle, d'un service civique ou d'un projet tutoré. Enfin, concernant plus spécifiquement les BTS, la durée minimale du stage a été exceptionnellement abaissée à 4 semaines pour tous les étudiants ne parvenant pas à trouver un stage plus long. En cas d'impossibilité complète à trouver un stage, les établissements peuvent les remplacer par une mise en situation professionnelle. Des aides financières conséquentes ont été apportées aux stagiaires en 2020 : aide de 200 € aux étudiants ayant perdu leur stage gratifié ou job étudiant, prolongation des bourses étudiantes pour les étudiants ayant dû repousser leurs dates de stage. Le MESRI développe par ailleurs des partenariats avec les acteurs territoriaux et économiques. Les actions des collectivités territoriales sont valorisées par le MESRI et les établissements d'enseignement supérieur sur chacun de leurs territoires, comme par exemple l'utilisation de la plateforme QIOZ de la Région Ile de France pour faciliter l'apprentissage des langues étrangères fragilisé par l'absence de stages à l'étranger, l'aide aux stagiaires infirmiers ou les cafés linguistiques en région Nouvelle Aquitaine, le financement de 2000 stages par la région Normandie. Enfin, le MESRI co-construit avec le haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises la plateforme 1 jeune 1 solution pour mutualiser l'ensemble des outils existants en matière d'offre et de recherche de stages, d'apprentissage et d'emploi, d'aides et d'initiatives en faveur de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle.